



Ambiance paysagère de la voie douce

Le projet du lotissement dit les Prés a pour objectif d'intégrer l'ensemble des critères correspondant aux écoquartiers et à la Haute Qualité Environnementale dite H.Q.E.
Cette conception a pris en compte, lors de l'élaboration du plan de masse, les relations avec son environnement bâti et végétal, la place privilégiée pour le piéton et les deux roues vers les équipements scolaires, la gare et les commerces du centre.



Ambiance végétale d'une cour

Maitrise d'oeuvre: **Borderieux - Di Legge** / **Duyme - Vittenet - Renfer** / **Savart Paysage**
Urbaniste / *Géomètres Experts - BET VRD* / *Paysagiste*



Coupe Nord-Sud



Profil en travers de la voirie



Profil en travers d'une cour

Principes de composition

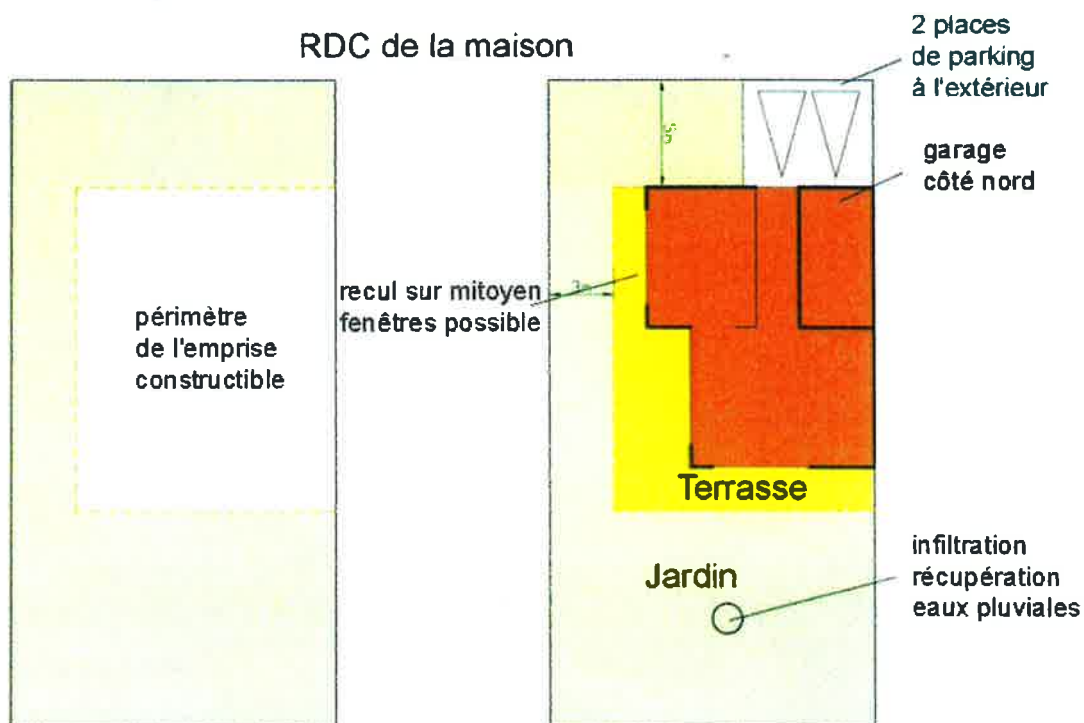
L'ensemble des rues trouve une relation étroite avec les courbes de niveau du site. Les voiries de 5m de large sont systématiquement accompagnées d'un réseau de noues permettant l'infiltration des eaux pluviales de ruissellement. Des trottoirs de 1,5m de large sont séparés de la voirie par les noues et se trouvent ainsi protégés des voitures. Un axe Est/Ouest de déplacements doux permet des connexions piétonnes avec l'ensemble du quartier et du lotissement situé à l'Ouest du site.

Les stationnements visiteurs sont regroupés dans des cours végétales situées entre les parcelles. Ces cours sont dispersées sur l'ensemble du site. De plus chaque parcelle doit intégrer deux places de stationnement.

Une ambiance boisée composée d'arbres de moyen développement présents naturellement en Champagne Crayeuse marque la circulation douce située au milieu du site.

Les noues qui accompagnent les voiries sont ponctuées irrégulièrement d'arbres tiges de type fruitier à fleurs, tandis que les cours sont composées d'arbustes indigènes. Toutes ces surfaces sont accompagnées de prairies naturelles.

Principe d'implantation sur les parcelles



Sur chaque parcelle est définie une emprise constructible dans laquelle doit s'inscrire le projet de la maison.

Ce principe a pour but d'éviter les mitoyennetés, de favoriser trois expositions possible pour les fenêtres, et de connaître la position du projet des futurs voisins.

Le plan de la maison, pour répondre aux critères BBC (Bâtiment Basse Consommation), essaiera de privilégier l'orientation vers le sud, l'est et l'ouest et de limiter les orientations vers le nord. Si possible le séjour aura une double orientation pour favoriser la circulation d'air en été.

Peu de contraintes architecturales ont été définies dans le règlement PLU de la commune afin que chacun puisse mener son projet selon ses propres critères esthétiques.